

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 23 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **vendredi 27 avril 2018**, à 11 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 13
 Nombre de présents : 8
 Nombre de votants : 12

Présents : MM. Jean-François HUMEAU - Stéphane COMBEAU – Raymond BEAUHAIRE - Michel LAUNAY - Mme Véronique RIGAUD - MM. Michel GOUELLO - Serge BUCHET - Claude MAGNEN

Absents et pouvoirs :

Monsieur David MAINCENT, absent excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Serge BUCHET
 Monsieur Philippe LAMBERT, absent excusé, qui a donné pouvoir à Madame Véronique RIGAUD
 Madame Marie-Thérèse LE GLAUNEC, absente excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude MAGNEN
 Monsieur Olivier DUMAS LACOUR, absent excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Michel LAUNAY
 Madame Evelyne MAHE, absente excusée.

Secrétaire : A l'unanimité, Madame Véronique RIGAUD a été désigné secrétaire de séance.

N° 2018-04/02-01 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Claude Magnen fait remarquer, au regard du PV de la séance du 11 avril 2018 / questions diverses que ce n'est pas lui qui a évoqué la sécurisation des illuminations mais Michel Launay, ce que reconnaît ce dernier.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 est ensuite adopté.

N° 2018-04/02-02 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - COMMERCE

Rappel de la délibération n°2018-03-02 du 1^{er} mars 2018 : les Comptes Administratifs des budgets Commune – Assainissement et Commerce n'ont pas été adoptés.

Conformément au CGCT et avant le 30 juin, suite au défaut de quorum lors de la séance du 19 avril 2018, Mr le Maire soumet une deuxième fois au vote les Comptes administratifs des budgets Commune – Assainissement et Commerce.

Vote du Conseil Municipal pour l'ensemble des comptes administratifs 2017 Commune, Assainissement et Commerce :

- Pour : 3
- Contre : 9
- Abstention(s) : 0.

A l'issue de ce vote, six membres du Conseil Municipal, disposant de 3 pouvoirs, quittent la salle et ce, avant que la question suivante inscrite à l'ordre du jour ne soit évoquée.

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 11 heures 45.

Le Maire,
 J.F. HUMEAU